



Conseil Municipal : séance du 22 JUIN 2016

Extrait du Registre des délibérations et Compte rendu

L'an deux mille seize le mercredi 22 juin, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	16
Pouvoirs :	2
Votants :	18
Absents :	3
Date de convocation	
17 juin 2016	

Étaient présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint
François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Eric JAMET, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER.

Excusé : Sophie GEGU donne pouvoir à Sylvie BELLANGER, Valérie COULBARY donne pouvoir à Gilles TALLUAU

Absent : Brigitte SAINT-CAST

Secrétaire de séance : David CHEVALLIER

Le compte rendu du 20 mai 2016 a été adopté à l'unanimité.

Intercommunalité

- Agglo de Saumur

Gilles TALLUAU a assisté à la commission des finances, il indique que lors de cette commission il a été voté le FPIC (fond péréquation intercommunal), 1 783 000 € ont été reçus par l'agglo dont 760 000 € reversés directement aux communes. Il sera proposé 44 000 € pour Varennes. Les maires étaient tous d'accord pour un vote de droit commun. Le vote a lieu le 23 juin.

- PLUI

Gilles TALLUAU indique que l'estimation d'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) était de 300 000 € au départ. Elle pourrait être en réalité estimée à 600 000 €. La participation des communes sera donc plus importante soit un coût d'environ 1.10 €/hab. Cependant le coût supporté par les communes restera moins élevé que si elles avaient réalisé le PLU elles-mêmes.

- Les emprunts de l'Agglo de Saumur ont été renégociés et même si 53 000 € de frais de clôture de dossier seront payés, 109 000 € de gains seront réalisés. Un taux fixe sur 10 ans a été négocié à 0.68% auprès de la Banque Postale.
- Gilles TALLUAU indique que la médiathèque de Saumur va réaliser une vente de livres les 14 et 15 octobre.
- L'assemblée générale de l'ESVV s'est tenue le 4 juin dernier, c'est l'une des associations les plus importantes de Varennes. Avec un budget de 70 000 €, leurs finances se portent bien même si cette année l'ESVV réalise un résultat négatif de - 964€. L'ESVV tient à remercier les 2 municipalités et les félicite pour la qualité de l'entretien des terrains de foot. L'équipe première est satisfaite de sa 7^{ème} place au classement et conserve son maintien en division.
- Sylvie BELLANGER informe qu'elle a assisté au groupe de travail culture-sport de l'Agglo afin de réaliser l'état des lieux et des compétences des 4 différentes agglo (Saumur Doué la Fontaine, Gennes et Longué), les échanges ont été nombreux cependant il reste encore à définir les compétences facultatives de chacun. Le compte rendu de cette réunion sera transmis ultérieurement.
- Michel LAMAND a assisté à une réunion du SIEML. Lors de cette réunion, un rappel a été fait sur les différentes actions menées par le SIEML ainsi que les enjeux. En 2016, un groupement d'achat tarif bleu va être créé afin d'obtenir des tarifs préférentiels. Le SIEML souhaite se tourner vers les énergies renouvelables. Un nouveau règlement financier va être mis en place concernant la participation des communes qui ne sera plus que de 50%.
- **SMIPE :** François BERNARD indique que le budget du SMIPE a été adopté. Une nouvelle benne a été achetée pour un montant de 110 000 €. Un contrôle du contenu des poubelles va être effectué afin de sensibiliser les habitants au respect du tri. Michel LECHAT rapporte que suite au contrôle des poubelles dans certaines communes, les déchets ont diminué de 30%. Le SMIPE est intervenu auprès des enfants présents au TAP pour expliquer le compostage dans un cadre pédagogique. Un composteur sera attribué à la cantine scolaire. Une opération de distribution de composteur aura lieu du 20 au 23 juin 2016. Le site internet du SMIPE va être mis en marche fin juin. Michel LECHAT indique que le SMIPE s'interroge sur le fait de comment récupérer l'amiante. Une opération de récupération de l'amiante a été financée par le SMIPE jusqu'en octobre mais limitée à 20 m³ par particulier et sur inscription. Ralph MILLERAND informe le conseil qu'une journée de citoyenneté a eu lieu au marais des gourdes. De nombreux déchets ont été collectés.

- **Classement du site de la Confluence de la Loire et de la Vienne.**

Le préfet souhaite connaître l'avis de la commune pour le projet. Afin que les conseillers municipaux est le maximum d'information, Gilles TALLUAU souhaite reporter cette délibération en juillet après la réunion publique qui aura lieu le 28 juin à Montsoreau sur le sujet. Le projet concerne 10 communes situés sur 2 départements et 2 régions sur environ 2 700

ha. Ce projet ne devrait pas avoir de conséquences néfastes pour le monde agricole, toutefois toute demande d'arrachage de haies devra faire l'objet d'une demande en préfecture. Ce secteur est un espace situé entre l'Anjou et la Touraine qui regroupe de nombreux éléments de la valeur universelle exceptionnelle. Jean-Luc JOULIN signale ce site est déjà répertoriée à travers la PAC.

- **Futur schéma routier départemental saumurois**

Gilles TALLUAU informe que le département envisage des investissements dont des grosses opérations d'entretien et de sécurité sur le saumurois. 400 000 € ont été attribués pour réaliser des grosses réparations de chaussées sur la RD952 entre Saumur et le département d'Indre-et-Loire. Il rappelle qu'en 2015, le département avait réduit les investissements sur l'entretien des routes. Il indique également que des travaux vont être réalisés sur l'axe Saumur-Cholet avec l'objectif principal la sécurité et l'amélioration des conditions de dépassement des véhicules. D'autres investissements d'opération du schéma routier concerne la déviation de la RD10 d'Allonnes qui devrait débiter en 2017 pour un coût de 3.4 millions d'euros.

Ralph MILLERAND demande si le renforcement de la levée s'inscrit dans ces travaux. Gilles TALLUAU répond que la loi GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondation loi du 27 janvier 2014) impose un transfert des compétences à l'intercommunalité de Saumur et explique qu'une partie des travaux à hauteur de 20% devra être financée par l'Agglo. Gilles TALLUAU a demandé aux services de l'État que le renforcement entre le pont de Montsoreau et la Brèche soit prioritaire du fait que la Loire vient directement s'écouler au pied de la digue.

D20160622-01-Non valeur

ADMISSION EN NON-VALEUR

(...

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur une somme irrécouvrable pour un montant de 51,46 €, selon l'état produit par le receveur municipal.

Un mandat sera émis pour la même valeur à l'article 6541. ...)

21h24 : Michel LAMAND concerné par ce sujet s'est retiré.

D20160622-02-VenteLotissLot18MalaiserieLAMAND

LOTISSEMENT LA MALAISERIE : Vente lot 18 au profit de Mr et Mme LAMAND Mathieu

Le Conseil Municipal,

- Vu l'arrêté municipal 2006 en date du 17 mai 2006 reçu en sous-préfecture de Saumur le 22 Mai 2006 portant autorisation de lotir et d'aménager le lotissement de « la Malaiserie »
- Vu l'arrêté municipal en date du 31 mai 2007 portant l'autorisation de différer les travaux de finition de ce lotissement,
- Vu le certificat administratif du Maire de Varennes sur Loire en date du 31 Mai 2007 certifiant que les prescriptions imposées par l'arrêté d'autorisation de lotir sont exécutées, exception faite des travaux de finition et que des permis de construire peuvent être délivrés.
- Vu l'article 16 de la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010 qui redéfinit les règles applicable en matière de TVA aux opérations immobilières à compter du 11 mars 2010
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 mai 2010 fixant le prix du mètre carré de terrain à 48,50 euros TVA sur marge incluse.
- Vu la promesse d'acquisition de terrain signée par **Mr et Mme LAMAND Mathieu** domiciliés à **VARENNES SUR LOIRE, 7 Rue de la Vigne**.

- **AUTORISE** la vente au profit de **Mr et Mme LAMAND Mathieu** de la parcelle de terrain sise lotissement de "La Malaiserie" à VARENNES sur LOIRE cadastrée section **AB 751** d'une superficie de **500 m²** moyennant le prix de **24 250 € TVA sur marge incluse**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence, Monsieur le 1^{er} ou 2^{ème} adjoint à signer l'acte authentique qui sera établi par **Me ZENNER**, notaire à ALLONNES 49650.

D20160622-03-ReorganisationEcoleMusique

(...

MUSIC'A VARENNES - REORGANISATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Gilles TALLUAU Maire et Sylvie BELLANGER adjointe, ont été alerté par Sandrine GREGOIRE, Présidente de l'Association Music'AVarennes concernant les difficultés de gestion rencontrées par les bénévoles : charges financières et administratives grandissantes dans la gestion du personnel, (contrats, paie, mutuelle...) et la gestion comptable qui en découle.

Monsieur le Maire est conscient que l'environnement réglementaire évolue et impose de plus en plus de contraintes et qu'un essoufflement tant humain que financier met en péril la pérennité de l'école de musique.

C'est la raison pour laquelle plusieurs orientations ont été étudiées tant sur le plan financier qu'organisationnel. Après études, une association avec l'école de musique de Blou-Brain, semble être la solution la plus pertinente. En effet elle permet de mutualiser les moyens humains, financiers et techniques sans passer par des organismes coûteux et restrictifs dans les tâches comme la gestion des plannings des professeurs ou la facturation...

Sylvie BELLANGER a présenté le montant de la subvention annuelle nécessaire si le conseil municipal donne son accord pour que Music'A Varennes confie cette gestion. Elle précise qu'il n'y aura aucun changement pour les familles tant sur le plan financier que relationnel et que les cours seront toujours dispensés à Varennes.

Déjà depuis sept 2015, pour réduire les coûts, les cours de solfège sont dispensés par le professeur d'instrument et la gestion est assurée par Music'A Varennes. Le volume horaire facturé par les CMR à la commune est par conséquent passé de 8h à 5h par semaine.

Actuellement, le coût pour la commune est de 11 443 € et environ 8 000 € pour Music'A Varennes soit un coût total de 19 443 €.

Si le projet avec l'école de musique de Blou-Brain abouti, la part communale serait de 365€ par élève, le coût total serait de 14 600 € pour environ 40 élèves par exemple versé sous forme d'une subvention annuelle.

Michel LECHAT fait part de ses craintes de voir la proximité disparaître et ne comprend ni les problèmes, ni les motivations du bureau de Music'A Varennes pour mettre fin à la collaboration avec le professeur, employé des CMR et à l'origine de la création de l'école de musique.

David CHEVALLIER s'interroge sur les tâches qui resteront à la charge des bénévoles de music'A Varennes.

Murielle CHAPU a précisé que les bénévoles ne sont pas là uniquement pour gérer des tâches administratives plus en plus lourdes, complexes, démotivantes et bien loin de leur passion musicale.

Pour conclure, Monsieur le Maire précise que l'éducation musicale des jeunes est essentielle pour la collectivité. Elle est aussi un facteur d'intégration. Il juge que nous devons être capables d'anticiper les enjeux de demain avec une école de musique forte de trois communes, pour faire face au projet qui se dessine tel que l'obligation éventuelle d'intégrer une école intercommunale basée à Saumur, si l'enseignement musical devient une compétence communautaire.

Après en avoir délibéré, par vote à bulletins secrets (14 voix pour, 2 contre et 2 blancs), le conseil municipal :

EMET un avis favorable pour que la gestion de l'école de musique varennaise soit associée à celle de Blou-Brain en conservant la proximité des cours dispensés à Varennes.

D20160622-04-MSPbailNGUYEN

MSP Bail de M. NGUYEN

Monsieur le Maire informe que Monsieur NGUYEN remplaçant de Mme CHAMPERNAU Infirmière décédée brutalement, se propose de reprendre le bail.

Vu la délibération du 23 septembre 2014 fixant le montant des loyers de base des cabinets de la MSP à 330 € mensuel ;

Ce loyer est porté à **331,29 €** depuis la revalorisation au 1^{er} janvier 2016.

Les frais de bail sont à la charge du locataire et les charges mensuelles seront réparties au prorata de la surface comme pour les autres cabinets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location qui sera rédigé par Me ZENNER, notaire à Allonnes, à compter du 1^{er} juillet 2016.

P.P.R.I :

- Gilles TALLUAU fait part de l'avancée de la révision du plan de prévention des risques d'inondation P.P.R.I qui devrait être adopté en octobre 2017. Gilles TALLUAU accompagné de Michel LAMAND et du cabinet Urbanis'm ont rencontré les services du département pour étudier les possibilités d'aménagement de l'Ouche Maréchal. Le Préfet a décidé de geler toutes les zones 2AU qui étaient pourtant urbanisables selon le PLU. Le projet cartographique du nouveau P.P.R.I montre qu'une partie significative de l'Ouche Maréchal ne serait plus urbanisable. Une zone d'aléas forts et une zone d'aléas faibles y sont inscrites. Gilles TALLUAU demandera au préfet que la zone d'aléa faible reste constructible et un argumentaire circonstancié est en cours d'élaboration avec le cabinet Urbanis'm.

Le cabinet urbanis'm proposera la restitution d'une première étude à la commission urbanisme le 28 juin prochain. Une visite de lotissements est prévue le 13 juillet prochain afin de visualiser les différentes formes d'urbanisation des lotissements existants (gestion de l'espace, la sécurité, l'éclairage...).

Commissions Communales :

- Commission espaces verts du 15 juin : François BERNARD indique qu'il a assisté avec Alain LECHAT à une journée alternative au désherbage. Il informe que certaines jardinières de la Place du Jeu de Paume devenues obsolètes ont été déplacé place de Chavigny pour réorganiser la place et le stationnement des véhicules. Il sera dans l'avenir réaménagé des massifs au sol place du Jeu de Paume. Le nouvel aménagement paysager du Centre culturel est une réussite.
- François BERNARD attend les devis de deux artisans pour l'éclairage de l'allée du centre culturel. La visite de VVF pour l'attribution d'une fleur a lieu jeudi 23 juin à 13h50.

- Commission Bâtiment urbanisme du 20 juin : Michel LAMAND informe que les travaux prévus en 2015 à l'école n'avaient pu être fait en raison de la mise en conformité des normes de sécurité. 3 entreprises ont été consultées pour réaliser des travaux de peinture dans la bibliothèque et dans une classe. L'Ent ROCHER de Brain-sur-Allonnes a été retenu avec un devis de 6 805.53 €HT.

2 entreprises ont été consultées pour le remplacement des rideaux de la salle des loisirs qui devront être occultant et anti-feux. L'Ent POZALU et l'Ent CREATISS ont proposé chacune un devis ; l'entreprise CREATISS étant la mieux disante a été retenue.

Gilles TALLUAU indique que Michel LAMAND a négocié le renouvellement du photocopieur de la mairie faisant baisser les coûts de fonctionnement de 33%. Il informe également le conseil qu'il a demandé à Saumur Habitat en accord avec le propriétaire de la maison du 2 rue de Gaure de réaliser une étude de réhabilitation du logement. Dès que les travaux auront été chiffrés, la commission bâtiment se réunira.

CMJ : conseil municipal des jeunes :

Les dix élus ont été reçus à la mairie pour une séance d'explications sur le rôle d'un maire et de ses conseillers. Le CMJ se réunira le mercredi 29 juin pour élire leur maire. 5 jeunes se sont fait connaître pour être maire.

Commerce :

Gilles TALLUAU informe le conseil que l'ouverture de la boucherie est prévue pour mi-septembre. M. GAUFRETEAU doit prendre rendez-vous avec la DDPP afin de respecter les normes sanitaires. L'inauguration de la boucherie aura lieu en octobre en présence de la chambre des métiers, des banques, de Saumur Habitat, des élus et de la population. Le café du Commerce a été racheté, le nouveau propriétaire souhaite réouvrir un commerce.

D20160622-05-LocGarageMabileau

Garage 6 bis rue de la Loire location Ludovic MABILEAU

Gilles TALLUAU, Maire, rappelle que M. Ludovic MABILEAU s'est proposé de louer le garage sis 6 bis rue de la Loire suite départ du locataire actuel M. PEARSON au 30/06/2016.

Le loyer mensuel de base de cette propriété communale est fixé à **313 €** à compter du **1^{er} juillet 2016**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation précaire à compter du 1^{er} juillet 2016 avec M. Ludovic MABILEAU

Questions diverses :

- Gilles TALLUAU informe le conseil que le marché de producteurs a lieu le vendredi 15 juillet à Varennes. Malgré la pluie les commerçants semblaient satisfaits du marché de producteur d'Allonnes. Une réunion se déroulera le lundi 4 juillet pour l'implantation des stands.
- Gilles TALLUAU informe le conseil que 2 hectares de terres agricoles dans l'île au Than ont été inondés. Il donne lecture du courrier qu'il a adressé à Mme la Préfète pour que cette zone soit déclarée état de catastrophes naturelles afin que les exploitants sinistrés soient indemnisés au vu des pertes conséquentes mettant en difficulté les exploitations agricoles concernées.
- Gilles TALLUAU indique qu'il attend la réponse de M. SABUCO, inspecteur d'académie, concernant l'ouverture d'une classe à la rentrée prochaine. L'effectif de l'école s'élève à 195 élèves.
- Gilles TALLUAU a assisté le vendredi 17 juin à la remise des prix du concours de cartographie qui avait lieu à la faculté des lettres à Angers avec la classe de CM2. 3 élèves ont été retenus pour obtenir un prix.
- Gilles TALLUAU félicite les conseillers qui ont participé au challenge de l'Agglo.
- Christiane LANGE signale que des camping-cars stationnent régulièrement devant les berges du Port. Le panneau indiquant le parcours des agrès est tombé. Gilles TALLUAU répond que les agents iront le réparer.
- Michel LECHAT signale que de nombreux poissons sont morts dans le secteur du Port.
- Ralph MILLERAND demande quand est ce que les peintures des STOP vont être peintes au carrefour de Chavigny. Alain LECHAT répond en fin de semaine, l'arrêté étant déjà fait.
- Murielle CHAPU demande s'il est possible de faire un marquage au sol devant l'accès des personnes à mobilité réduite à côté de la maison de l'enfance, en effet de nombreuses voitures se garent devant empêchant les piétons d'y accéder. Elle fait également remarquer que le stand tenu par le comité des fêtes lors de la fête du vélo du 19 juin n'a pas attiré un large public dû à un manque de communication et un manque d'aide de la part de bénévoles. Elle demande également si le dossier du DAB avance. Gilles TALLUAU répond que la banque refuse cet investissement trop conséquent contenu des recettes, la recherche d'une solution intermédiaire est toujours en cours.
- Julie PEARSON informe le conseil que l'association des Commerçants organise le dimanche 3 juillet son tournoi de sixte.

- Christine JOUSSELIN a assisté au comité de pilotage de Vivado. Elle indique que le soutien scolaire est toujours proposé aux jeunes les mardis et jeudis. De nombreuses animations sont proposées aux jeunes durant les vacances (Djembé, concours de belote, course à la brouette.....), 3 camps sont prévus cet été.
- Michel LAMAND informe que les 2 logements neufs de Saumur Habitat ont été réceptionnés. L'inventaire des œuvres d'art de l'église ont été classés. Une cloche de l'église date de 1545.
- Sylvie BELLANGER indique que la fête de l'école a lieu vendredi 24 juin à 17h30 au stade. Les chauves-souris grand murin sont partis de l'église.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 20 juillet 2016 à 20h30.

La séance est levée à 00h00.